COMMUNE DE
Strassen

AVIS D'URBANISME

Il est porté à la connaissance du public que la ***demande de lotissement*** présentée par les époux HANSEN-MULLER portant sur les parcelles inscrites au cadastre de la commune de Strassen, section A, sous les n° 882/4230 et 883/4231 d'une contenance totale de 30,31 ares et tendant à diviser les parcelles en trois lots,

a été approuvée par le conseil communal en sa séance publique du 21 juillet 2022, conformément à l'article 29 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Strassen, le 24 août 2022

le bourgmestre, le secrétaire,

Certificat de publication

Il est certifié que le présent avis, a été publié et affiché en bonne et due forme à partir de ce jour.

Strassen, le 24 août 2022

le Bourgmestre, le Secrétaire,

Copie de la présente au Ministre de l'Intérieur conformément à l'article 82 de la loi communale du 13.12.1988 telle qu'elle a été complétée et modifiée par la suite.